

Vie étudiante : « Redonner de l'autonomie aux universités dans la gestion de crise » (A. Bui au Sénat)

Paris - Actualité n°213721 - Publié le 07/04/2021 à 16:28
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/04/2021 à 08:13

« Nous souhaitons aujourd'hui vivement accueillir davantage d'étudiants en présentiel, car c'est l'une des seules réponses viables au mal-être et aux difficultés qu'ils rencontrent. Pour cela, les universités ont besoin de moyens et d'une véritable écoute. Il est temps de considérer les universités, leurs personnels et les étudiants comme des interlocuteurs responsables et autonomes et de leur faire confiance », déclare [Alain Bui](#), président de l'UVSQ (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) et président de la commission de la vie de l'étudiant et de la vie de campus à la CPU (Conférence des présidents d'université), le 18/03/2021.

[Imprimer](#)

Il s'exprimait devant la mission d'information du Sénat sur les conditions de la vie étudiante en France.

S'il salue « la mobilisation de l'État » avec des mesures « qui ont permis de réduire l'impact de la crise », il estime qu'il y a eu « depuis maintenant un an, trop d'incertitudes, une absence de visibilité, de perspectives et donc d'espoir et de motivation pour notre jeunesse ».

Quant aux universités, « elles ont coordonné et mis en œuvre les mesures décidées par le Gouvernement, mais ont été dépossédées de leurs responsabilités et de leur autonomie. Elles ont subi, au gré des discussions entre ministères, les décisions et circulaires relatives à la présence des étudiants sur les campus ».

Or, il estime que les universités « sont, par définition, des acteurs de terrain qui sont les plus à même de gérer localement, selon leurs spécificités propres, l'organisation et l'adaptation des enseignements et de la vie universitaire dans le contexte actuel ». Aussi, il lui apparaît « nécessaire de redonner de l'autonomie aux universités dans la gestion de la crise ».

« Des hésitations à répétition » et des mesures « trop souvent générales et uniformes »

« Malgré quelques images malheureuses diffusées dans certains médias, les universités ont, depuis le début de la crise, su s'adapter, créer des protocoles sanitaires rigoureux, repenser les enseignements, mobiliser leurs équipes administratives et enseignantes, qui n'ont pas compté ni leur temps ni leur énergie pour assurer leur fonction première : former notre jeunesse », déclare Alain Bui dans son propos introductif.

Il souligne que « dans leur immense majorité, les étudiants et les personnels des universités se sont montrés responsables et exemplaires dans le respect des protocoles sanitaires ».

Et de pointer qu'en plus des difficultés économiques, sociales ou psychologiques liées à la crise sanitaire, « les étudiants ont aussi subi, sans disposer d'aucune visibilité, les hésitations à répétition — certains parlent d'atermoiements — au sein des universités, que l'on a fermées alors qu'on laissait d'autres lieux ouverts. On les a rouvertes à 50 % à la rentrée, puis fermées à nouveau, avant de laisser les étudiants revenir en travaux pratiques, d'admettre ceux de première année, etc. ».

Une nécessaire adaptation locale

Pour le président de l'UVSQ (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines), les mesures gouvernementales prises depuis le début de la crise sont apparues « trop souvent générales et uniformes, ou peu adaptées aux réalités locales et aux spécificités de chaque établissement ».

« Il existe de petites universités, de grandes universités, certaines implantées dans des villes, quelques-unes au sein de territoires plus étendus. D'autres comptent un ou deux gros campus, voire plusieurs répartis sur le territoire. La gestion et l'accueil des étudiants ne peuvent donc se faire de manière uniforme », dit-il.

Et d'ajouter que « l'enjeu est de faire confiance aux universités : l'une, de par sa structure, peut estimer être en mesure d'accueillir 60 ou 70 % des étudiants dans le respect des règles sanitaires ; une autre peut évaluer le seuil à ne pas dépasser à 30 % de sa capacité. Les universités savent être au plus proche du terrain et adapter leur jauge. »

Par ailleurs, il estime que les instituts universitaires de technologie « peuvent être considérés comme les lycées », faisant référence au fait que les CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) et BTS (Brevet de technicien supérieur) avaient pu continuer à accueillir les enseignements en présentiel lors du second confinement à l'automne 2020.

CVEC : une mobilisation sur le social, « logique » en temps de crise, mais à utiliser comme levier transformant

Alain Bui revient sur le recours des établissements à la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) lors de la crise, qui a facilité « la réaction rapide des universités via la distribution des aides financières d'urgence ».

Il souligne toutefois que cette contribution créée par la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) est « destinée à l'origine à la dynamisation de la vie de campus. Les crédits mobilisés par les universités pour venir en aide aux étudiants ne sont donc pas issus de fonds publics mobilisés spécifiquement pour la crise. »

À la question du sénateur Stéphane Piednoir, et rapporteur de la mission d'information, de savoir si la CVEC doit être affectée « à des besoins urgents ou à des animations récurrentes et pérennes sur les campus », Laurence Canteri, vice-présidente vie universitaire de l'Université de Lorraine et co-coordinatrice du réseau des VP (Vice-président(e) vie étudiante de la CPU, répond : « Nous avons en effet rapidement mobilisé cette contribution, mais il ne faut pas croire que les universités n'avaient pas de projet pour son utilisation ».

« Conformément aux textes réglementaires, nous avons mis en place des commissions dans lesquelles nous réfléchissons à la programmation de l'utilisation de la CVEC. Celle-ci est votée tous les ans par les conseils d'administration. Cela passe par toute une série de commissions et de conseils, dans lesquels siègent les acteurs de la vie étudiante et des étudiants. Il a donc été possible de la mobiliser rapidement, mais cela s'est évidemment fait au détriment des autres projets », reconnaît-elle.

Elle appelle aussi à « réaliser des provisions pour des projets d'ampleur lorsque la vie étudiante va reprendre ».

Un avis partagé par Raphaël Costambeys-Kempczynski, délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité et co-coordonnateur du réseau des VP vie étudiante de la CPU, pour qui « dans un contexte de crise, il semble logique que la CVEC soit mobilisée pour financer un certain nombre d'actions, y compris en matière d'aide sociale, destinées aux étudiants les plus dans le besoin. Toutefois, il faudrait éviter que cette gestion de crise ne se pérennise. La CVEC a été mise en place pour essayer de transformer la vie étudiante dans nos établissements et non pour régler les crises. »

Selon lui, construire la vie de campus de demain « passera aussi par le pouvoir de transformation qu'apportent les moyens de la CVEC. Ce sera à chaque université de voir comment utiliser ces fonds comme levier afin de faire progresser la question de la vie étudiante de manière structurelle. »

Un fléchage plus précis ?

Laurence Canteri invite à « rester prudent s'agissant d'un fléchage plus précis de la CVEC ».

« Il existe déjà des montants plafonds, en particulier dans le domaine de la santé des étudiants, mais de nombreux établissements ont des pratiques hétérogènes », dit-elle, indiquant qu'à l'Université de Lorraine, ces moyens servent à « mettre l'accent sur les sites distants », ou à « développer le sport afin de redonner vie à des campus plus petits et plus éloignés, en essayant d'apporter un vrai niveau de service aux étudiants ».

« À trop vouloir flécher, on risque de créer beaucoup de cases et de générer des contraintes pour les établissements. »

Soutenir les associations étudiantes

Alain Bui estime qu'il faudra « rapidement aider les associations étudiantes, sinistrées par la crise, à se relever, les accompagner financièrement, encourager l'engagement associatif et aider à rétablir le lien entre les étudiants et les associations ».

En effet, selon lui, « les étudiants ne se connaissent plus et nous risquons d'assister à un non-renouvellement de l'engagement étudiant dans les associations d'aide, comme les épiceries solidaires. Ce sont les étudiants qui sont au cœur de la vie étudiante et de la vie de campus ».

Appel à plus de coordination entre les acteurs et d'articulation entre vie étudiante et académique

Pour Alain Bui, si « les mesures gouvernementales et la mobilisation des acteurs ont répondu à l'urgence, elles n'ont pas répondu aux difficultés majeures et structurelles que connaissent les étudiants et les universités ». Il appelle à une « véritable coordination nationale en termes de logement, d'emploi ou d'aides sociales pour les étudiants [qui] pourrait être bénéfique en termes d'efficacité des dispositifs ».

Laurence Canteri donne un exemple : « Aujourd'hui, le repas à 1 € n'est pas accessible à tous les étudiants, et cela crée une différence. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas des points Crous (Centre régional des œuvres universitaires) partout. Peut-être faut-il les accompagner », dit-elle, ajoutant déjà y travailler « afin de créer des points où les étudiants pourraient avoir accès à ces repas ».

Pour Raphaël Costambeys-Kempczynski, la crise a encore plus révélé « à quel point les questions de vie étudiante sont liées à celles de la vie académique des étudiants ».

« Nous avons jusqu'alors séparé les questions de logement, de restauration et d'aides sociales de celles de l'individualisation des parcours et des formations en tant que telles. Cette crise souligne à quel point nous ne pouvons plus cloisonner ces différents aspects. La vie étudiante est fortement et intimement liée aux études, à la formation et à la vie académique. »

Il souligne qu'en Île-de-France, avant la crise, « un peu plus d'un étudiant sur cinq habitait à plus d'une heure de son lieu de formation. Or nous savons que la distance géographique favorise l'éloignement des camarades de classe, des amis, des activités péri- et extra-universitaires, pousse à l'isolement et entraîne une baisse d'assiduité, d'épanouissement et donc de réussite académique. Toutes ces problématiques sont liées. »

Il mentionne aussi les questions de fracture ou de précarité numérique. « On considérait jusqu'à présent qu'équiper les étudiants d'un ordinateur et d'une connexion internet relevait de la vie étudiante quotidienne. Aujourd'hui, nous savons que c'est un point d'accès à la formation et aux études », dit-il.

Conférence des présidents d'université (CPU)

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel
75005 France

→ [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - M&J le 13/05/2019 à 11:29

Sénat

Contact : [Juliette Elie-Blondel](#), attachée de presse (01 42 34 25 13)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

15, rue de Vaugirard
75291 France

→ [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 4398, créée le 28/09/2016 à 18:16